

Audit de la nécessité des mesures pour renforcer la Suisse comme Etat hôte

Département fédéral des affaires étrangères

L'essentiel en bref

Au sein du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), la Division Nations Unies et organisations internationales (DOI) a la charge de renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte. Pour ce faire, elle dispose de moyens financiers s'élevant à 117,2 millions de francs pour la période 2016–2019¹. Une stratégie a été mise en place. Elle prévoit deux types de mesures : renforcer le dispositif d'accueil et accroître l'impact et le rayonnement mondial de la Genève internationale.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a vérifié l'atteinte des objectifs et l'efficacité d'une partie des mesures prévues dans le message. A une exception, les résultats sont positifs.

La mise en œuvre des mesures avance, sauf dans le secteur de la sécurité des bâtiments

Selon les vérifications du CDF, la mise en œuvre des mesures de renforcement à la Genève internationale avance comme attendu. Les objectifs sont atteints, ou le seront bientôt.

Toutefois, un point critique subsiste. Il s'agit du renforcement de la protection extérieure des sites d'organisations internationales. Ces mesures de protection découlent d'une obligation légale relative à la sécurité à l'extérieur des bâtiments de ces organisations. Sur les 11 millions à disposition, seul un montant d'environ 500 000 francs a été dépensé. Différents projets sont au point mort et aucune réalisation n'est prévue à court et moyen terme. Le CDF recommande à la DOI de revoir le processus y relatif et de clarifier les responsabilités au niveau de la direction de projet.

Des bénéficiaires de subvention satisfaits, un système d'indicateurs perfectible

Par questionnaire, le CDF a noté que les récipiendaires des subventions fédérales affichent leur satisfaction à l'égard de prestations offertes et du travail réalisé par la DOI. Ce questionnaire a été envoyé à 28 entités et correspond à un échantillon représentatif.

Afin d'évaluer le résultat de ses actions, la DOI dispose de quatre critères d'évaluation. Ce choix est restreint. Il n'est pas forcément représentatif et rendra difficile une évaluation objective en 2019. Par conséquent, le CDF recommande à la DOI d'augmenter le nombre d'indicateurs afin de mieux représenter la diversité des tâches qu'elle doit accomplir.

¹ Ces moyens ont été débloqués dans le cadre du Message concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte (Message 14.085 du 14 novembre 2014), approuvé par le Parlement en 2015.